

0380055D
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE RAYMOND GUELEN
QUARTIER LE CHATEAU
38680 PONT EN ROYANS
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2016

Réuni le : 02/12/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2017

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380055D
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE RAYMOND GUELEN
QUARTIER LE CHATEAU
38680 PONT EN ROYANS
Tel : 0476360208

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TAUX DE PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/11/2016
Réuni le : 02/12/2016
Sous la présidence de : Stephan Amozigh
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration FIXE LE TAUX DE PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

charges communes. Sur proposition du Chef d'Établissement, le Conseil d'administration fixe la participation aux charges communes des internes à 35 % et celle des demi-pensionnaires et commensaux à 23.15%

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE RAYMOND GUELEN
QUARTIER LE CHATEAU
38680 PONT EN ROYANS
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2016

Réuni le : 02/12/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Groupement départemental. Sur proposition du Chef d'Établissement le Conseil d'Administration autorise la signature de l'avenant à la convention d'adhésion au groupement d'achat du département.
L'avenant a pour objet l'ajout des lycées au groupement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE RAYMOND GUELEN
QUARTIER LE CHATEAU
38680 PONT EN ROYANS
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2016

Réuni le : 02/12/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Incidence annuelle: Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer les conventions et contrats à incidence annuelle.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380055D
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE RAYMOND GUELEN
QUARTIER LE CHATEAU
38680 PONT EN ROYANS
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2016

Réuni le : 02/12/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Garde Républicaine: Le CA autorise le Chef d'Établissement à signer la convention de stage d'observation en milieu professionnel des élèves de troisième entre le collège, l'élève, les parents et la Garde Républicaine. Document transmis tardivement

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0